

---

# Le microzonage sismique : un outil de prise en compte des effets de site dans la définition de l'aléa sismique pour les Plans de Prévention des Risques.

Etienne Bertrand<sup>\*1</sup>, Céline Bourdeau , Nathalie Glinsky , Marco Antonio Lopez Mendoza , and Julie Regnier

<sup>1</sup>Université Gustave Eiffel – Directeur de recherche, Université Gustave Eiffel, Marne-la-Vallée – France

## Résumé

Le Plan de Prévention des Risques Naturels permet d'adapter localement la réglementation en matière de risque. Pour le volet sismique, il s'agit ainsi principalement de définir les mouvements sismiques de référence à prendre en compte dans la construction des bâtiments ou des ouvrages à risque normal. Ces mouvements sont spécifiques à la zone d'étude et viennent remplacer les mouvements définis par la réglementation parasismique nationale. Le volet sismique du PPRN se base sur un microzonage qui définit les zones pour lesquelles le mouvement sismique peut être considéré comme homogène. Chaque zone est alors caractérisée par un spectre de réponse élastique qui lui est propre. La présentation s'acache à décrire les principales étapes de définition d'un microzonage des effets de site sismique d'origine lithologique et topographique en s'appuyant sur les exemples de Nice et du Liban. Elle est un exemple d'application de la recherche et du transfert des connaissances vers les politiques publiques de prévention des risques naturels.

---

\*Intervenant